



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D2024-12-123

L'an deux mille vingt-quatre le dix-sept décembre, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Présents : MM. Yann JACCAZ, Jean-Paul JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, Alain QUINET, Claude JOND, Stéphane GRAFF, Franck PRADEL, Sophie JUELLE

Absents excusés : Catherine CSIBI-FRANZOSINI

Procurations : Stéphanie PERNOD donne pouvoir à Yann JACCAZ, Ghislaine GACHET-PONNAZ donne pouvoir à Stéphane GRAFF, Nicolas ELIE donne pouvoir à Pierre BESSY

Secrétaire de séance : Alain QUINET

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 décembre 2024

**N° D2024-12-123 OBJET : ETAT DES RESTES A REALISER
DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT –
EXERCICE 2024 A REPORTER SUR L'EXERCICE 2025**

Rapporteur : Monsieur Claude JOND

Exposé : Monsieur Claude JOND rappelle à l'assemblée, la nécessité d'assurer les mandatements des dépenses engagées au cours des derniers mois prévues sur l'exercice 2024 sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice et propose de reporter les dépenses d'investissement suivantes sur l'exercice 2025.

• **BUDGET PRINCIPAL – Dépenses d'investissements : (Annexe N°1 détaillée)**

Imputation	Intitulé	Somme à reporter en 2025
2031/20	Frais d'études	7 056,00 €
21828/21	Autres matériels de transport	234 957,30 €
21848/21	Autres matériels de bureau et mobiliers	37 527,60 €
2313/23	Immobilisations en cours – Constructions	340 768,01 €
2315/23	Immobilisations en cours – Installations, matériel et outillage	2 324 851,65 €
TOTAL		2 945 160,56€

• **BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT – Dépenses d'investissements : (Annexe N°2 détaillée)**

Imputation	Intitulé	Somme à reporter en 2025
2315/23	Immobilisations en cours – Installations, matériel et outillage	78 563,00 €
TOTAL		78 563,00 €

Décision :

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- **ADOpte** les états des restes à réaliser tel que figurant dans les tableaux annexes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet état et à poursuivre les paiements dans la limite des crédits figurant sur cet état.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents	10
Procuration.....	03
Votants.....	13
Pour	13
Contre	00
Abstention.....	00

Secrétaire de séance
Alain QUINET

Le Maire,
Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, sur le site de la Mairie le 20/12/2024. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.